

Institut de France
Académie des Lettres

Lettre
à M. de La Harpe de Vienne

M. F. Grille, d'Orger, bibliothécaire de
cette ville, m'a fait dire que vous
êtes de la même ville, m'a fait dire que vous
êtes de la même ville, m'a fait dire que vous
êtes de la même ville. Vous le sçavez bien.

24^e Boulevard de l'Opéra
Paris le 10 Mars 1844

Schubert

je n'ai ni poète, ni savant, moi; j'aime les savans, et les
poètes; j'aime aussi, voyez Monsieur, qui cultive les Lettres
avec tant de dévouement, de conscience et de pureté. Vos
Lettres sont curieuses, vos Lettres sont charmantes. Lequel vous
publiez est utile et agréable, à que vous ne publiez pas
ce que vous me donnez dans le journal de vos relations, est
plus douloureux et vraiment il est dommage que
l'air ne soit pas ^{plus utile à moi} ~~plus utile à moi~~, un recueil où je puisse mettre
les traits, les réflexions, les anecdotes dont vous faites vos
écrits affutés et qui pourraient être bien à l'instruction
et à l'amusement de nos voisins.

J'en ai demandé des notes. j'en ai beaucoup; j'ai aussi
de nouveaux; les uns dans des cartons, les autres dans mes
pauvres livres et dans ma tête. mais comment classer, débrouiller,
arranger tout cela? à quel sujet d'arrêts de préférence?
sur quelle branche se pencher pour charmer un air qui vous
plait? comment faire pour entrer dans vos idées, pour
complaire aux formes de vos rêves, pour dire jadis
- ment ce qui ^{vous vient} ~~vous vient~~ à vos 'lectures'? Quelque effort
que je fasse, j'ai grand' peur ^{de ne pas atteindre le but} ~~de ne pas atteindre le but~~, et de ne
vous envoyer que des Chats qui à l'air ont à vos yeux
rien de si, ni goût, ~~ni intérêt~~ aucun, ni à propos.

J'ai lu de précieuses sur l'Institut, pourquoi ne
pas vous les offrir tout simplement et les transporter?
L'Institut de France qui infléchi par toute l'Europe
et qui a des ^{correspondants officiels} ~~correspondants officiels~~ par tous les points lumineux du
globe. voyez, appuyez. vos fins à que vous voudrez
de mes petits papiers. Si vous les imprimez à la fin
j'espère qu'après les avoir ^{arrangés par vos commensuraux} ~~arrangés par vos commensuraux~~,
et la poste, avec votre aide, je me trouverai peut être jadis
la poste du temple dont vous gardez si justement le

3
plaisir & par la gloire.

on demanda de plus, et il en vint. Les trois précédentes
Classes, & les Lectures et séminaires, Messieurs le Baron, et
quelques autres s'exprimèrent à cette occasion, sur le même
sujet, et sur les fonctions qu'ils faisoient.

par acte
par M^{rs} Delambert et George Aurier

~~Classe~~
Classe de Sciences physiques et mathématiques

Parmi ceux qui cultivent les Sciences et qui par leurs
travaux ont contribué à leur avancement, plusieurs sont
appelés à des fonctions importantes, et peuvent plus que d'autres
avec autant de facilité qu'au préalable et cependant
ils seroient utilement placés dans l'Institut, par l'étendue
de leurs Connaissances, par la considération dont ils
jouissent et peuvent par la nature même de fonctions
qu'ils remplissent.

mais il ne faut pas que leur appointment mis à
leur qui, faisant de l'étude des Sciences, leur unique
occupation, contribuent spécialement à leurs progrès.
pour remplir le double objet, l'Académie des Sciences,
reformée de son origine, une section de huit
officiers Libres qui jouissent pour tout ce qui avait
rapport aux Sciences, de mêmes privilèges que
les académiciens ordinaires, mais qui n'avaient
en traitement, ni voix délibérative dans les élections
et dans l'administration de l'Académie.

ils étoient assimilés aux académiciens ordinaires
avec la seule différence que ceux-ci avoient la
perspective de devenir, à leur tour, académiciens.

personnair. Le nombre de ses affines l'ont fait, dans la suite, porté de huit à douze. Leur institution, dont l'expérience de plus d'un siècle, avait confirmé les avantages, fut jugée si utile par l'academie des Belles Lettres, que, peu d'années avant la révolution, elle s'enjoignit de l'adopter.

Le besoin de la rétablir dans la première classe de l'Institut, qui représente l'ancienne academie des sciences, se fait sentir chaque jour. Le Sénat de l'armée s'oppose, à la classe, des hommes vraiment distingués dans les sciences, et qu'elle desireroit vivement s'acquiescer. Mais en leur donnant le plaisir qu'ils voudraient - Vaquer, elle se verrait avec regret privée de jeunes savans qui leur talent, et leurs travaux appellent dans son sein; pour qui le espoir d'y arriver est un puissant et noble motif d'émulation et que les savans actuels envidroient à une leur véritable gloire.

Quelques uns de ses plus anciens Membres de la classe s'étant réunis pour conférer sur cet objet (M^r Lacépède, Chaptal, Delambre, Prony, Berthollet, Laplace et Monge) ils ont tous été d'avis de rétablir la Section d'affines libres qui existoit dans l'ancienne academie des sciences, en ne portant leur nombre qu'à huit comme dans l'origine de cet academie. mais ils pensent que tous les membres ordinaires ayant voix maintenant dans les élections, il conviendrait étendre la même prérogative sur ses affines libres, dont les autres membres de la classe ne seroient distingués que par la jouissance d'un traitement.

M. Jaard, Le Grand Diplomat de Laquembourg de son
Lettre, en vint le 4 février 1810, au Ministre :

- Monsieur Le Comte, j'ay vu Le plan de Jaard, qui vous
• estuy parvenu dernièrement par le plan de Doumor des
• appuis à La jeune classe de l'Institut, je ne puis pas
• donner une idée assez précise de ce plan pour offrir
• à votre Excellence mes observations sur cet objet. une
• consommation que j'ai eue hier avec un de La place
• m'a appris que La chose étoit plus avancée que
• je m'imaginois.

• j'ai eu devoir vous soumettre quelques réflexions
• qui se rapportent au bout de peu de temps sans favori
• si elle peuvent se concorder avec les vues du
• Gouvernement et avec vos propres vues. je
• prie votre Excellence d'en renvoyer le hommage
• comme une simple preuve de zèle. si elle
• jugeroit à propos d'ordonner la explication sur les
• objets, je suis à son ordre, et je m'y présenterai
• à sa porte demain matin, à onze heures, comme
• elle me l'a prescrite.

• je lui renouvelle le hommage de mon respect
• et de mon dévouement. Jaard.

Observations (1)

• il paraît que Le gouvernement / oupe d'un
plan pour faire quelques changements dans La Constitution de
l'Institut. et que, parmi ces changements, on propose de
donner à La deuxième Classe des appuis comme au
trois autres.

• Cette proposition mérite un prompt examen de la
part du gouvernement autant du moins que de l'intérêt de
la littérature que Ministre son attention.

(1) Dans la lettre de Jaard remarquez
qu'il se propose d'annuler l'orthographe
c'est, croyois, Jacques. Thud, qui
dans les observations qui sont
dictées, suggère
le sort de
l'orthographe
de Voltaire.

5
• avant la révolution, les différents académies formaient des
Corps distincts ayant chacun sa Constitution particulière.

• L'académie des sciences et l'académie des inscriptions
avaient une forme et des reglemens presque semblables;
elles avaient chacune une Classe d'académiciens
honoraires et un certain nombre d'affiliés et de correspondans.

• L'académie française avait une Constitution toute
particulière. L'égalité la plus parfaite entre tous ses
membres en était la caractéristique essentielle. Elle n'était sous
la surveillance d'aucun ministre et correspondait
immédiatement avec le Roi. Ses Membres n'avaient
aucun traitement fixe et ne recevaient que des jetons
comme droits de présence. Elle n'avait ni honoraires,
ni affiliés, ce qui était conforme à la nature de
ses travaux.

• La 2^e Classe de l'Institut, destinée à remplacer
l'académie française pour ses attributions, ne peut
pas la remplacer pour son esprit et sa Constitution.
Les Mœurs, l'élément n'y jouent plus.

• Les affiliés résidens ou non résidens, étoient
initiés à l'académie française mais ils pourroient
être très utiles à la seconde Classe. Ils y
étaient attachés suivant un plan et les règles
conformes aux Bases de cette Classe.

• Elle a évidemment besoin d'être stimulée dans
ses opérations par quelques principes nouveaux d'activité
et d'émulation. Composée d'éléments un peu
hétérogènes, elle renferme dans son sein un trop
grand nombre de membres, qui, soit par le
devoir impérieux de fonctions publiques, soit par
leur âge et leurs infirmités, soit par le genre de leur
talen, et de leur occupation littéraire, ne peuvent

pas p. L'avis à des Travaux tels & suivis que la Classe
pourrait entreprendre avec honneur pour elle-même &
avec avantage pour l'Intérêt de La Littérature.

• Sans assigner un traitement fixe aux associés ni
leur donner une rétribution dans Les assemblées, on
pourrait Les faire coopérer à des ouvrages dont La Classe
travaillerait Le plan & examinerait Les résultats.

• Il serait important de ne donner des places
qu'à des gens de Lettres déjà connus par de talens & des
Lumière propres à concourir au but qu'on se propose.

• La place d'associé ne serait point regardée
comme un titre spécial pour être appelé aux places
vacantes dans La Classe, mais celui des associés qui
aurait montré Le plus de zèle & de talens dans Les
Travaux dont il aurait été chargé, aurait acquis
par là, à l'instar égal, un droit de préférence sur
Les juges de La Classe.

• Il serait possible de trouver dans Le produit des
ouvrages auxquels Les associés auraient coopéré, une
juste récompense pour Leur Travail.

• Si ce doute persiste qu'une telle institution n'ait
une influence prompte & salutaire; qu'elle n'agitait
parmi Les jeunes gens qui se vouent à La Littérature
une Louable Emulation pour se faire agréer par
le plan à La Vie Classe de L'Institut, mais
un effet plus desiré encore serait de donner
à Leurs études, et à L'emploi de Leurs talens
une direction plus conforme aux bons principes
pour Les rapports de La Conscience, de La raison
& du goût.

• Les idées auraient besoin de beaucoup de

3.
6
Développement et application qui se poursuivraient de
La réflexion et du temps. Si Le Souverain avec confiance
à la sagesse d'un ministre qui paraît avoir un
sentiment si naturel et si éclairé de tout ce qui est bon,
beau et juste en soi et de tout ce qui peut servir
au bien public en concourant à La gloire du
Monarque dont il est un si digne organe.

ainsi parlait sans peur à l'aveu de La Classe
apprenant et par avis, comme de la bouche, grès, langage
auprès des amis du Corps dont il se faisait
l'interprète.

à La ~~Classe~~ ^{première classe} ~~de~~ ~~la~~ ~~classe~~, on sut même l'adjonction
d'honneurs, d'émules, d'avis, de la sage, en science et jugement
supérieurs de Membre ordinaire par des fonctions qui
Le dévouaient de, travaux obligés.

à La seconde classe, M. Jean voulait avoir
des experts académiques, des ~~officiers~~ ~~agregés~~, des
sages de valeur qu'on ont fait travailler au Dictionnaire,
travailler aux éditions de Clément, et qui se
fussent (à grand frais) les ~~travaux~~ de bonne heure
pendant que les titulaires, Les Comptes de Chances,
auraient pu voir L'usage d'ornis, des Lettres
fauteuils La grande Fraternité.

Le projet d'opéra ou de vileté fut suivi
de la mortalité, qui n'eut la plus grande moins
~~joint~~ avec un développement de la santé, Le tint
à d'écouter et écouter pendant ~~une~~ une heure,
avec ~~les~~ ~~sur~~ ~~l'attention~~ La plus, Obligement attentif,
Les Contes de la vie de la fonction - perpétuel - Courtisane
qui m'attirait par, quand un fois il était entré dans

+ (Anonyme)
forçait
à l'écouter

64
Le Carmin, et qu'il s'étoit mis à enfiler son Chapelet de
bonnets, de gortrait, d'inspiration, de arcs de jette
et de miel-fraux, vin d'ohy, vin meilluy, et vin affi-
-paris.

3^e note
par M^r Daubert

Classe ~~de l'histoire~~ d'histoire
et de littérature anciennes

M^r Daubert a le honneur de présenter par ses pures
honnors à M^r de C^{te} de Montakivite et d'Europe,
à son excellence L. Empereur, qu'elle lui a dévoué
pour la livrer au d'ellem, d. Jules d'ellem.

La académie de l'inscription et Jules d'ellem étoit (2)

Composé de 40 membres ordinaires, savoir 10 honoraires
15 pensionnaires et 15 affiés.

Les honoraires étoient choisis par mi
les personnages les plus considérables de l'état. ils venoient
être connus par leur amour pour les lettres et
pour les sciences et plusieurs de Cultivoient avec succès:
pour le prouver il suffit de nommer M^r de Rivarion,
M^r de Maleherbes, M^r Turgot, le Cardinal de
Bernis &c.

Cette classe avoit le droit de suffrage, sans le
suffrage ex-ante, de l'académie. elle
fournissoit seule le président et vice-président que le
Roi nomme à chaque année, sur la designation que
le secrétaire perpétuel adresse au Ministre de Paris.
Les honoraires étoient invités à prendre part aux
travaux de l'académie mais ils n'y étoient point
tenus; aussi n'avoient ils point de voix en
cette qualité; ils participoient seulement aux

(2) ancienne
orthographe.
celle qui avoit
confondu charly
noctur.

jetons de présence.

L'academie a eu peu de membres plus zélés que La plupart d'Etat, car, peu jaloux et pour sa dignité, jamais elle ne reclama en vain leur appui et leurs bons offices, et jamais ils ne firent sentir que par les services, leur supériorité à aucun de leurs confrères.

Les quinquennaires et les appuis étoient spécialement chargés de l'ouvrage et obligés de rendre compte de leur gestion par la lecture d'un rapport de leur Comptabilité. Ils avoient le droit de passage et formoient le fond de l'academie. C'est par eux que les pensionnaires furent que le Roi nommoit chaque année le Directeur et le sous Directeur, à la même époque et de la même manière qu'ils étoient nommés les présidents.

Les appuis ne devoient pas être pensionnaires, car la raison de leur ancienneté en étoit d'un élite, qui, pour être valable, devoit être confirmée par le Roi. Jusques à ce qu'ils jouissent de ce droit de présence et ils ne purent être ordinairement de pensionnaires qu'après vingt ou vingt cinq ans d'academie et fut tout après avoir travaillé pour mériter d'en être pourvus. Il est vrai qu'ils étoient pour la plupart de places ou d'autres pensions qui les mettoient en état d'attendre.

L'academie avoit de plus huit appuis libres dont quatre devoient être français et quatre étrangers. Ces appuis n'avoient ni voix délibérative, ni droit aux jetons de présence, quand ils venoient à l'academie. Ils ne jouissent que du droit d'assister aux séances et de voter d'académicien. Cette loi a toujours été en vigueur très bien comprise. J. M. a compris dans l'Institut six appuis d'appuis libres avec la seule différence qu'ils doivent être étrangers et demeurer en pays étranger. L'academie française n'a eu point d'appuis de la jeunesse et la classe de la langue

de la littérature Française qui se remplait n'en avoit
 pour les Meurs, l'air.

En 1785, le roi pour ranimer le goût de bonnes études
 dans les ordres Monastiques on s'occupoit à s'éteindre
 l'académie de Poëtes, l'académie de Poëtes, une classe de
 huit appuis Libres résidens à Paris, dans laquelle les
 réguliers qui avoient été jusqu'alors presque entièrement
 exclus de l'académie (ils ne pouvoient y être
 qu'honoraires) pouvoient être admis. Cette classe n'eut
 d'abord aucune prérogative à plus que la classe dont
 on venoit de parler. elle n'en différoit qu'en ce que
 les Membres étoient tenus de résider à Paris et qui
 avoit de l'ancienne classe d'appuis Libres ne pouvoient
 y faire leur demeure. mais en 1787 par le
 Edict de l'Assemblée qui leur fut rendu par le Parlement
 général au nom du Corps. Le gouvernement
 leur accorda des jurets de préférence dont il fut les
 fondateurs et de plus, à gauche d'être élus, le droit
 de suffrage dans la élection et dans toute la
 délibération. Comme les appuis Libres résidens ne
 pouvoient arriver ni aux magistratures ni aux peupliers
 académiques, ils étoient inutile, on trouvoit ainsi que
 les honoraires, mais ils n'y étoient pas nécessairement
 obligés. Il n'y eut aucun inconvénient du droit
 de suffrage parce que les trois étoient très bons et que
 le Corps entier étoit bien constitué et animé d'un
 grand zèle pour la gloire de l'académie dont il
 devoit s'occuper. mais dans un Corps même
 vigoureux, aux travaux duquel une partie des
 Membres s'intéressent peu et feroient pour
 ainsi dire étrangers par leur goût et par la gloire
 de leurs études, l'admission d'une classe
 d'amateurs ayant droit de suffrage, à moins
 qu'ils ne fussent véritablement dignes, par sa
 profondeur et l'étendue de leurs connaissances,
 d'être Membres ordinaires, augmenteroit le nombre

4.
de s'ouvrir, nuisible dans les élections, et au lieu de la
d'academie du Corps en le rendant inhabile à continuer
les travaux auxquels se reglement et obligent de se livrer.
Je pense donc que si dans l'etat actuel des Champs
on creoit une pareille classe, il seroit important
qu'elle n'eut point le droit de voter dans les
elections et qu'elle n'eut voix deliberative que dans
ce qui concerne les lettres et les sciences.

Je n'ai pas les originaux mais des Copies bien exactes
et que je vous garantis. Je n'y avance, plus je me figure
que vous, Monsieur, qui etes altere d'histoire
litteraire vous attacherez de prix à ces papiers dont
la det est en un temps et d'un regne qui attirent
aujourd'hui l'attention.

Le Ministre qui vous les notes de Secretaires
projetés, en rendra compte à l'Empereur par
un rapport qu'il rédigera lui même, qu'il
corrigera de sa main et qu'il accompagnera d'un
projet de décret ~~sur~~, tout devant être lu et
discuté en Conseil.

- pre.
• plusieurs membres de l'Institut ont paru regretter
• un ancien etablissement qui tenoit aux academies
• de sciences, et de inscription, et de belles lettres, les ouvrages
• des officiers de hommes distingués par leurs services
• et par leur rang, mais à qui leurs fonctions
• habituelles ne permettoient pas de se livrer
• aux travaux academiques comme les membres
• ordinaires de la Société.
• à l'Académie de sciences il y avoit 12 officiers
• libres payés, exclusivement et n'ayant voix que dans
• les discussions relatives aux sciences.
• à l'Académie de belles lettres il y avoit une
• classe de 10 honoraires, hommes d'un rang
• distingués parmi lesquels se prenoit toujours le

- présents, il y avoit de plus 8 officiers Libres, Comme
- de l'académie des sciences, 4 étrangers, 4 nationaux
- de renvoi des jetons de griffure et avoies droit de
- passage

- L'académie française n'avoit rien de semblable.
- je pens qu'avec quelques modifications l'Institution des
- officiers Libres offrirait des avantages reels dans les 3 classes
- des sciences, des belles lettres et des arts. Le seroit un
- moyen de ne pas priver les classes de valeur
- distingués qui se presentent sans les premiers classes
- de la société ou des talents utiles et laborieux
- des hommes vous par état aux arts ou aux sciences.
- je voterai demain approuver l'acte avec je réunirai
- une commission de 3 membres de chacune des trois
- classes designées et je soumettrai ensuite à l'approbation
- de votre Majesté le projet de règlement par lequel
- j'aurai pris son avis.

• je suis avec vous mes profond respects

avec

de votre Majesté Impériale et Royale
 Le Roi, son humble, son obéissant et
 son fidèle serviteur et sujet
Montalivet

projet de loi

Napoléon par la grace de Dieu
 art. 1.

Il y aura une section d'officiers Libres pour
 les classes de sciences, des belles lettres et des arts
 de l'Institut. art. 2.

Le projet d'organisation de la section nous
 sera présenté avant le 1^{er} avril 1810
 art. 3.

Notre Ministre de l'Intérieur en charge
 de l'2

L'empereur ~~sur~~ ~~de~~ Scipion ne s'opposoit à mort,
 Napoléon au Scipion à propos de la rétabli^{ss}ment de mande,
 il étoit (je le regrette) plus enclin au vice, à l'infirmité, vers
 les vices, corrompu. Il préféroit ~~de~~ de fuir, même de fuir.
 il parait aussi que son caractère étoit ~~si~~ de fuir, si ~~général~~,
 le ami du trône et de la France, avoit du penchant, ~~à~~
~~la~~ ~~liberté~~ de l'ancien régime plus qu'il n'y en avoit, ~~de~~
 distinction, et les tribunaux de l'ancien régime; Il
 l'aimait, l'aimait, lui ouvrant son cœur, mais il
 le retenait, le modérait, le brisait ~~et~~ et ne s'opposoit
 - Vain par ses tentes, ses prospérités et l'attente. Il
 permit cependant qu'une commission de douze membres
 (trois pour chacune des 4 classes) fut formée à l'effet
 d'examiner à loisir et de plus près, quelle mesure,
 plus tard, pourroit être prise pour ajouter au relief
 à l'activité, à l'éclat et à l'utilité de ce
 corps illustre dont il s'agit de plus en plus d'être membre
 et par lequel il avoit constamment les yeux.

Cette permission a été donnée de suite. Le Ministre,
 voyant bien que l'empereur ne consentoit qu'à
 venir pour plan et pour vues, Les lois pour le moment
 et mourir et s'extinguir. Les événements qui
 s'y opposoient se feroient, Les dévotion,
 le nouveau mariage, la naissance du roi de
 Rome, la guerre de Russie, Les Pères du
 Corps législatif et Les députés de 1813,
 la ~~commission~~ ~~de~~ ~~1814~~, ~~de~~
 cette terrible et sublime Campagne de France!
 tant de maux, tant d'efforts, ont servi
 Napoléon et les Ministres et tout le Chef de
 l'état ailleurs qu'aux intérêts de l'infirmité;
 la terre trembla, qu'on ouvrit les ports, et l'empereur
 tomba, de trahison et de lâcheté, avant qu'on
 eût songé à révoquer le décret de Régulation
 de l'affaire Librel.

